



# En vacances aux Pays-Bas ?

Les voyages à caractère touristique en provenance de certains pays européens sont autorisés.

**Avant de partir, consultez le site internet [www.paysbasetvous.nl](http://www.paysbasetvous.nl).**

Respectez les consignes relatives au coronavirus en vigueur aux Pays-Bas :



En cas de symptômes, restez confiné à votre adresse de séjour et faites-vous tester



Restez à une distance de 1,5 mètre des autres



Lavez-vous régulièrement les mains, saluez sans serrer la main



Toussez et éternuez dans le pli du coude



Évitez les lieux très fréquentés



N'utilisez pas les transports publics.  
Si vous devez néanmoins le faire, le port d'un masque facial non médical est obligatoire.